

Le Comité d'Entreprise extraordinaire du 29 octobre relatif à la consultation des projets d'accord à l'aménagement et à la durée du temps de travail et du compte épargne temps a donné les résultats suivants :

Sur 11 voix exprimées :

- **8 avis négatifs** de la CFDT, de la CFTC et du SU-UNSA.
- **3 abstentions** du SNE-CGC.

Nos trois organisations syndicales ont considéré que le projet présenté ne correspondait pas au préambule du projet d'accord où figure « Favoriser un vrai équilibre entre les conditions de travail, la vie privée des salariés et les attentes de la clientèle ».

Nous ne pouvons pas accepter l'accord présenté car nous sommes en profond désaccord sur les points suivants :

- Des horaires de fin d'activité allongés de 30 minutes (18h 30 au lieu de 18 h).
- La création d'une 5^{ème} plage horaire plus tardive pour les fonctions supports.
- Des temps de travaux de fin de journée raccourcis (5 minutes en 2012) qui engendreront des débordements d'horaires plus importants qu'aujourd'hui.
- La demi-heure de travail supplémentaire hebdomadaire sur la base du volontariat (à la main du manager) allongeant ainsi la fin de journée et sa contrepartie en temps uniquement récupérable dans un délai d'un mois.
- Les modalités de prise de jours RTT non accolables aux autres congés ; le samedi comptant pour 1 jour entier.

Ce projet impose aux salariés des efforts importants sans contreparties significatives.

Pour toutes ces raisons, nos trois organisations syndicales considèrent que ces propositions d'horaires vont fortement dégrader la vie personnelle et familiale des salariés ainsi que leurs conditions de travail et par conséquent, augmenteront fortement le taux d'hyper stress en CEN déjà largement plus élevé qu'ailleurs (cf. étude STIMULUS).

Pour ces mêmes raisons, nos trois organisations syndicales n'ont pas signé l'accord d'entreprise relatif à l'aménagement et à la durée du temps de travail et au compte épargne temps.